



Communiqué de presse

Paris, le 2 juillet 2015

La taxe mouillage définitivement écartée

Grâce à la mobilisation de toute la communauté nautique et au soutien de nombreux élus nationaux et locaux, le gouvernement a finalement choisi la voie de la sagesse en n'apportant pas son soutien à l'amendement de M. Giacobbi.

Les débats ont continué de montrer l'incompréhension que de nombreux élus nationaux ont d'une pratique de la plaisance respectueuse de l'environnement.

Les organisations signataires de « l'Appel pour que la mer reste libre » poursuivront donc leur travail d'explication.

En ce début de saison estivale, cette décision redonne une perspective favorable au développement des économies du littoral auxquelles le nautisme et la plaisance contribuent fortement.

Ce combat en préfigure d'autres pour faire prévaloir une protection et une préservation des espaces marins dans lesquelles la communauté nautique veut prendre sa pleine part.

La communauté nautique reste mobilisée pour ces prochaines échéances!

Les promoteurs de l'Appel :



Jean-Pierre CHAMPION



Alain GARCIA



Fédération Française des Ports de Plaisance

Serge PALLARES



Yves LYON-CAEN



Gérard PERODDI



Jean-Marie LHOMME



Pascal MATHIEU



Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

Jean KIFFER



Jean-Louis BLANCHARD

Contact Fédération des industries nautiques
Benoit RIBEIL • 01 44 37 04 02 • 06 350 350 16 • ribeil@fin.fr